



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion téléphonique du 18 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL

Présents : M. Alain Flament (Président), Didier Dutheil, Didier Lecossu, Gilbert Leu

**1. Coupe de France – Classement des Terrains Matches :
ESFC FALAISE / BOURGUEBUS SOLIERS FC
O. PAVILLAIS / EVREUX FC 27**

Après vérification des installations et consultation auprès de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives,
La Commission,
Décide d'écrire aux clubs recevant dont les installations ne répondent pas aux critères du 4^{ème} tour de Coupe de France leur demandant de proposer un terrain conforme à la réglementation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel conformément à l'article 190 des Règlements Généraux dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 11.2 du règlement de la Coupe de France.

Le Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Gilbert Leu

Diffusion site Ligue : normandie.fff.fr : 19.09.17 – 14 h 40

